



VB/cf - Div n° 5874_06

Paris, le 30 juin 2023

PROGRAMME DE VEILLE 2023 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 96 CONCERNANT ALSTOM

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2023 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



ALSTOM

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 11 JUILLET 2023

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 20 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 9,9% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.



Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 23 : Dérogation aux règles de fixation du prix d'émission sans DPS (« au fil de l'eau »)**

Analyse

La résolution 23 autorise pendant 26 mois à déroger aux règles de fixation du prix d'émission des augmentations de capital sans DPS visées notamment à la résolution 20 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Références

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 24 : Option de sur allocation (green-shoe)**

Analyse

La résolution 24 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 20 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Références

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).



▪ **RESOLUTION 27 : Attribution d'actions gratuites**

Analyse

Résolutions autorisant l'attribution d'actions gratuites à hauteur de 1,6 % du capital.

Les critères de performance susceptibles de conditionner l'attribution d'actions gratuites n'étant mentionnés ni dans la résolution ni dans les documents d'information des actionnaires pour l'assemblée générale, cette résolution n'est pas conforme aux recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : II-C 4-2

Il est souhaitable que l'octroi d'actions gratuites soit lié à la réalisation de conditions de performance sur une longue durée (au moins 3 ans, de préférence 5 ans).

Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et/ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions afin que l'actionnaire puisse apprécier leur potentiel dilutif en conséquence.

Ces critères pourront être mentionnés dans la résolution ou dans les documents mis à disposition des actionnaires en vue de l'assemblée générale.



GOUVERNANCE

1. Composition du conseil d'ALSTOM

Le conseil d'administration d'ALSTOM comportera, à l'issue de l'assemblée générale 63,4% de membres libres d'intérêts hors représentants des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Henri Poupart-Lafarge	PDG	Non-libre d'intérêts	100%	M	54	FR	8	2023	1	1			
	Yann Delabrière	Administrateur réfèrent	Libre d'intérêts	100%	M	72	FR	6	2024	0	2		P	P
<input checked="" type="checkbox"/>	Bpifrance Investissement représenté par José Gonzalo	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	Nouveau	M	58	FR	Nouveau	2027	1	2			
	Caisse de dépôt et placement du Québec rep. par Kim Thomassin	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	F	51	CA	3	2024	1	1	M		
	Daniel Garcia Molina	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	52	ES	2	2025	0	1			
	Gilles Guilbon	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	59	FR	2	2025	0	1		M	M
	Bi Yong Chungunco		Libre d'intérêts	100%	F	60	RP	8	2026	0	1			
	Clotilde Delbos		Libre d'intérêts	100%	F	55	FR	4	2026	0	2	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Sylvie Kandé de Beaupty		Libre d'intérêts	100%	F	66	SN	5	2027	0	1			
	Franck Mastiaux		Libre d'intérêts	100%	M	59	DE	2	2024	0	1		M	M
	Baudouin Prot		Libre d'intérêts	100%	M	72	FR	4	2026	0	2		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Sylvie Rucar		Libre d'intérêts	86%	F	67	FR	7	2027	0	2	P	M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Jay Walder		Libre d'intérêts	100%	M	64	FR	1	2024	0	1			
	Benoît Raillard	Censeur												



2. Spécificités

- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Un censeur, proposé par le principal actionnaire CDPQ, siège au conseil.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

